



COMMUNE DE LABROUSSE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE Compte Financier Unique ou CFU 2025

Instruction comptable : M57
Population : 492 habitants en 2025 (INSEE)

I - Le cadre général du CFU 2025

- Le principe
- Les éléments de présentation

II - La section de fonctionnement

- Les recettes de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement

III- La section d'investissement

- Les recettes d'investissement
- Les dépenses d'investissement

IV- Les données synthétiques du Compte Financier Unique (CFU) 2025

V- Les chiffres

VI- Les graphiques

VII- L'état de la dette

VIII- Le résultat 2025 de la Commune et son affectation au BP 2026

- Le résultat 2025
- Son affectation au budget 2026
- Ce qu'il faut retenir

IX- Focus sur le budget annexe Lotissement et du budget du CCAS

I - Le cadre général du CFU 2025

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune ; elle sera disponible sur le site internet.

Par ailleurs, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet aux collectivités d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires (de 2021 à 2023).

De plus, sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Toutefois, Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif à savoir ;

- Le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1,
- Le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas délogée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés,
- L'assemblée délibérante élit son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote.
- Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

➤ Le principe

Le CFU, comme le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, 2025 pour ce qui concerne cette note.

➤ Les éléments de présentation

Le CFU 2025 est soumis à l'approbation du Conseil municipal, comme la délibération sur l'affectation au BP 2026 du résultat 2025.

Le CFU et les délibérations (adoption du CFU et affectation du résultat) s'y rapportant seront consultables sur le site internet de la Commune ainsi que sur demande en Mairie aux heures d'ouverture. Le budget de notre collectivité est structuré en deux sections, chaque section étant elle-même scindée en dépenses et en recettes ;

- La section de fonctionnement, qui concerne la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'investissement d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

Pour rappel, le budget prévisionnel global (BP+DM+RAR) s'élevait à un montant de 1 152 780 € réparti en fonctionnement (équilibre dépenses et recettes) pour 631 711 € et en investissement (équilibre dépenses et recettes) pour 521 069 €.

II - La section de fonctionnement

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

➤ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement réalisées au CFU 2025 s'élèvent à 581 821.53 €, auxquelles il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté 2024 de 56 410.53 € pour un montant total de recettes de fonctionnement de 638 232.06 €

Outre le résultat reporté de 2024 qui représente 8.8 % des recettes 2025, les recettes de fonctionnement 2025 peuvent être regroupées principalement en 3 grandes catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

- des impôts directs locaux, produits de la fiscalité (pylônes) (chapitre 731) pour 51.8 % des recettes,
- des dotations et des diverses subventions versées par l'Etat et autres financeurs (chapitre 74) pour 17 % des recettes.
- des autres produits de gestion courante comme les loyers, les recettes du périscolaire (chapitre 75) pour 11.25 % des recettes

Focus sur la fiscalité locale directe :

Pour rappel : Le calcul se base sur la moitié de la valeur locative du bien, révisée chaque année par le ministère de l'économie pour tenir compte de l'inflation. On applique ensuite à cette base le taux d'imposition fixé par chaque collectivité locale.

Pour rappel, la loi de Finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux jusqu'en 2023 et le gel du taux pour 2020, 2021 et 2022. Aussi, dès 2023, le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires n'est plus gelé.

Les collectivités doivent alors se prononcer sur ce taux dans leurs délibérations.

Dès 2021, la mise en place du nouveau schéma de financement s'est traduite pour les communes par une perte financière, compensée par la redescende du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties du département, à laquelle est appliqué un coefficient correcteur figé dans le temps et destiné à neutraliser les effets de la réforme.

En effet, il a été prévu que les communes perçoivent, toutes choses égales par ailleurs, un produit fiscal égal à celui de 2020 en tenant compte de la variation des bases d'imposition.

Voici les taux votés pour 2025 par le Conseil municipal, la municipalité a décidé de ne pas augmenter les taux en 2025

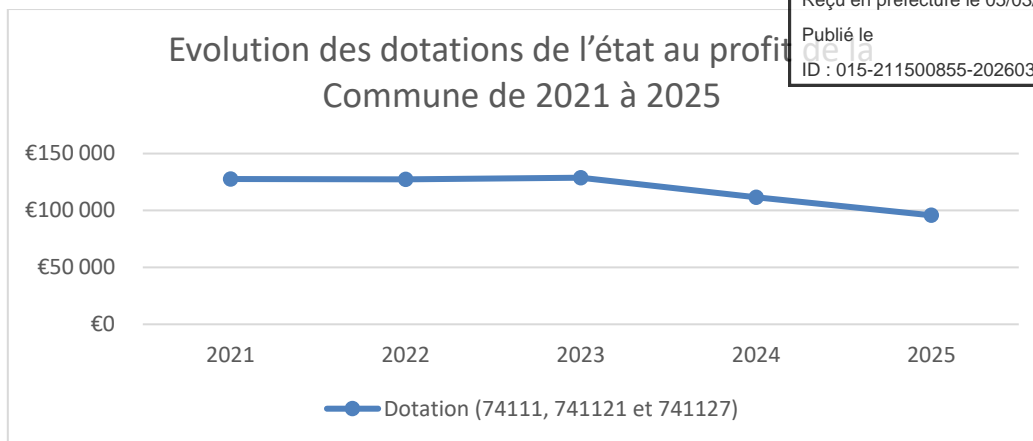
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 50.98 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 130.54 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 13.36 %

Le montant de la fiscalité ainsi généré en 2025 a représenté un montant de recettes de l'ordre de 200 653 € (Cf. Etat 1288M) auquel il convient d'ajouter les produits des ressources non votés (taxe sur pylônes (113 225 €, et allocations compensatrices 2288 €) d'un montant total de 115 509 €.

Focus sur les dotations d'Etat :

Ce tableau montre l'évolution des dotations de l'état au profit de la Commune de 2021 à 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation forfaitaire	66 530 €	65 418 €	64 831 €	63 728 €	63 533 €
Dotation de solidarité rurale	51 608 €	53 167 €	55 946 €	40 738 €	25 742 €
Dotation nationale de péréquation	9 600 €	8 912 €	8 021 €	7 219 €	6 497 €
TOTAL PAR ANNEE	127 738 €	127 497 €	128 798 €	111 685 €	95 772 €



➤ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées au CFU 2025 s'élèvent à 492 778.37 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, pour les postes les plus importants par :

- ✓ Les charges à caractère général pour 35 % ; les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation pour les bâtiments communaux, les prestations de service effectuées (chapitre 011),
- ✓ Les charges de personnel et frais assimilés représentant les dépenses liées au personnel communal (chapitre 012) pour 50 %,
- ✓ Les autres charges de gestion courante pour 10.3 % regroupant principalement les indemnités et les subventions versées aux organismes extérieurs tels que le CCAS ou les associations (chapitre 65),
- ✓ Les charges financières correspondant au remboursement des intérêts des emprunts (chapitre 66) pour 2.6 %.

III - La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen et à long terme. Elle concerne des actions qui contribuent à accroître le patrimoine communal.

➤ Les recettes de d'investissement

Les recettes d'investissement réalisées au CFU 2025 s'élèvent à 268 154.15 € auxquelles il convient d'ajouter l'excédent d'investissement reporté 2024 de 39 307.26 € pour un montant total de recettes d'investissement de 307 461.41 €. Pour mémoire au BP 2025, il était prévu en recettes d'investissement un montant de 521 069 €

Sur ce montant total prévu ;

268 154.15 € ont été réalisés en recettes d'investissement sur l'exercice 2025,

0 € vont être reportés au BP 2026.

En recettes d'investissement, 2 types de recettes coexistent ;

- les recettes patrimoniales,
- les recettes liées aux projets qui sont également les subventions d'équipement reçues (chapitre 13).

➤ Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Cette section regroupe ;

- Le remboursement de la dette en capital,
- Les acquisitions de droits et licences tels que les logiciels,
- Les acquisitions de biens immobiliers, de biens mobiliers (matériel informatique, mobilier...),
- Les études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

Les dépenses d'investissement réalisées au CFU 2025 s'élèvent à 308 628.45 €

Sur le montant total des dépenses d'investissement prévues en 2025 qui était de 521 069 €, 308 628.45 € ont été réalisés en dépenses d'investissement sur l'exercice 2024, 0 € vont être reportés au BP 2026.

Il est à noter que les dépenses d'investissement sont soit classées par opérations (quand il s'agit d'un programme d'investissement bien identifiable), soit regroupées par niveau de vote hors opération.

IV- Les données synthétiques du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Les chiffres

➤ Section de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 015-211500855-20260303-CFU_2025_COM-BF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulé	Prévisions BP 2025 (BP + DM + RAR N-1)	CFU 2025	
			Total réalisations en €	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	176 545	172 241.98	97.56 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	250 236	246 438.96	98.48 %
65	Autres charges de gestion courante	58 805.48	50 732.50	86.27 %
66	Charges financières	15 084	12 839.18	85.12 %
67	Charges spécifiques	100	-	-
68	Dotations aux provisions, dépréciations	99.40	96.22	96.80 %
Total des dépenses réelles		500 869.88	482 348.84	96.30 %
023	Virement à la section d'investissement	120 411.59		
042	Opérations, amort ordre transfert. entre sections	10 429.53	10 429.53	100 %
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		130 841.12	10 429.53	
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		631 711	492 778.37	
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			/	
Total des dépenses de la section de fonctionnement		631 711	492 778.37	78.01 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Intitulé	Prévisions BP 2025 (BP + DM + RAR N-1)	CFU 2025	
			Total réalisations en €	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	24 688	41 940.84	169.88 %
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	33 560	28 609.99	85.25 %
73	Impôts et taxes (sauf 731)	19 601	17 193.90	87.72 %
731	Fiscalité locale	317 487	313 878	98.86 %
74	Dotations et participations	107 805	108 341.81	100.50 %
75	Autres produits de gestion courante	72 145.47	71 843.04	99.58 %
76	Produits financiers	14	13.95	99.64 %
77	Produits spécifiques	-	-	-
Total des recettes réelles et mixtes		575 300.47	581 821.53	
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	-	-	-
Total des recettes d'ordre		0	0	
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		575 300.47	581 821.53	101.13
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			56 410.53	
Total des recettes de la section de fonctionnement		631 711	638 232.06	101.03

Résultat de fonctionnement 2025 :

Résultat de l'année **89 043.16 €**

Ligne 002 (excédent reporté) du BP 2025 : **56 410.53 €**

Résultat Cumulé au 31/12/2025 : 145 453.69 €

➤ Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Intitulé	Prévisions BP 2025 (BP + DM + RAR N-1)	CFU 2025 Réalizations	Restes à réaliser au 31/12 – Report au BP 2026
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	23 242	9 232.27	-
21-23 Détail par opération	N° : 10001 TRAVAUX DE VOIRIE	97 827	79 729.96	-
	N° : 10004 CANTINE ET MISE AUX NORMES	4 000	-	-
	N° : 10029 COLOMBARIUM	10 000	8 790	-
	N° : 10024 REHABILITATION ANCIENNE MAIRIE	196 000	41 137.61	-
	N° : 10027 ACQUISITION BATIMENT RAYMOND	85 000	82 150.60	-
204	Subvention équipement versée N° : 10003 ECLAIRAGE PUBLIC	16 000	12 293.77	-
Total des dépenses d'équipement		432 069	233 334.51	
16	Emprunts et dettes assimilées	89 000	75 294.24	
Total des dépenses financières		89 000	75 294.24	
Total des dépenses réelles d'investissement		521 069	308 628.45	-
040	Opérations ordre transf. entre sections	-	-	
Total des dépenses d'ordre en investissement		-	-	
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		521 069	308 628.45	-
001 Solde d'exécution négatif reporté		-		
Total des dépenses de la section d'investissement		521 069	308 628.45	-

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Intitulé	Prévisions BP 2025 (BP + DM + RAR N-1)	CFU 2025		Restes à réaliser au 31/12 – Report au BP 2026
			Réalizations	Taux de réalisation	
13	Subventions d'investissement	107 683	16 487	15.31 %	-
16	Emprunts et dettes assimilées	150 000	150 000	100 %	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	93 237.62	91 237.62	97.85 %	-
Total des recettes réelles d'investissement		350 920.62	257 724.62		-
021	Virement de la section de fonctionnement	120 411.59			
040	Opérations ordre transf. entre sections	10 429.53	10 429.53	100 %	-
Total des recettes d'ordre en investissement		130 841.12	10 429.53		-
Total des recettes d'investissement de l'exercice		481 761.74	268 154.15		-
001 Solde d'exécution positif reporté		39 307.26			
Total des recettes de la section d'investissement		521 069	268 154.15	51.46 %	-

Résultat d'investissement 2025 :

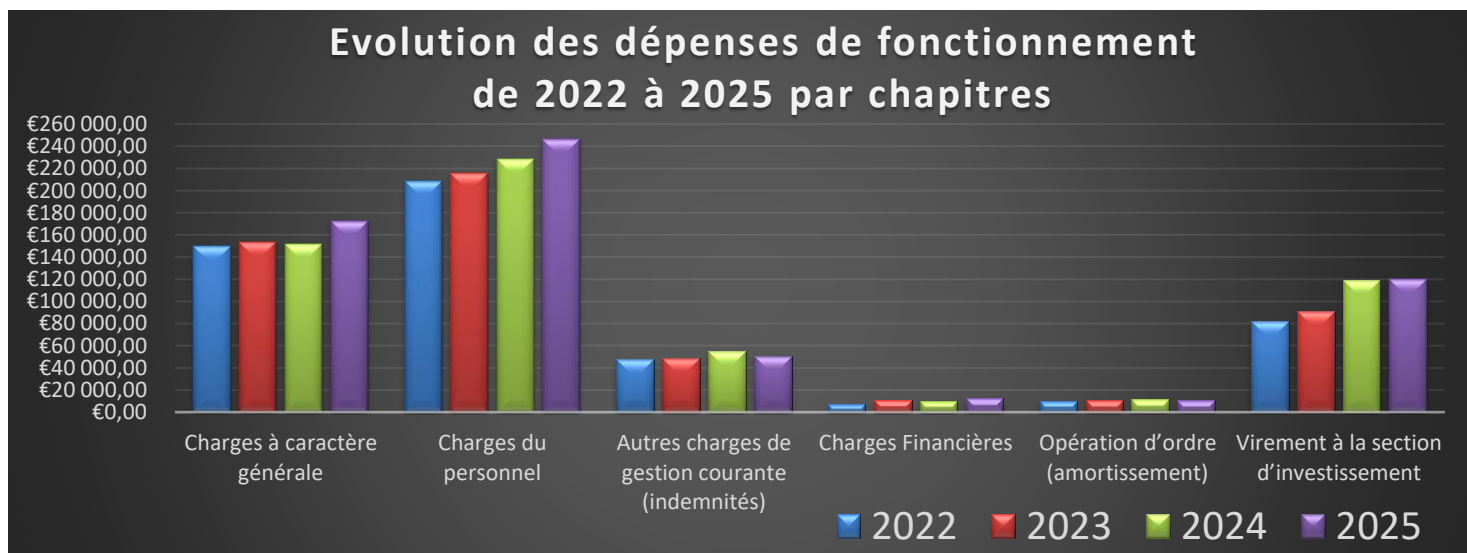
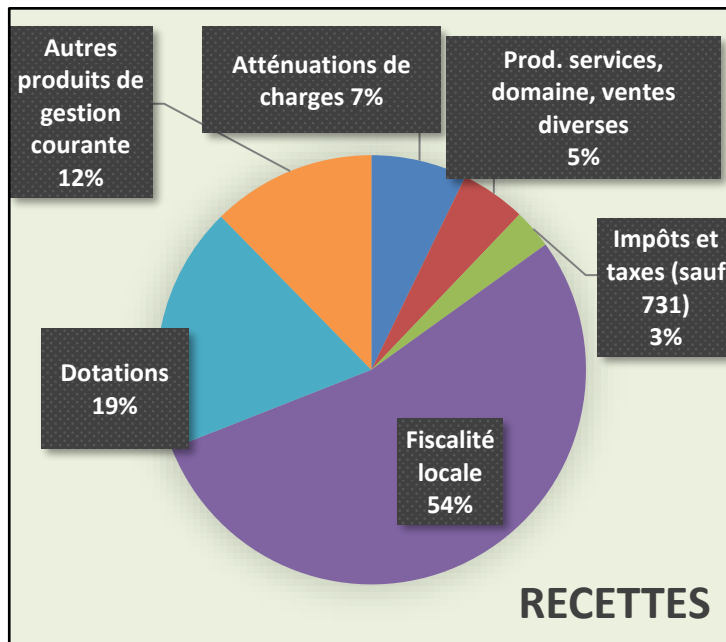
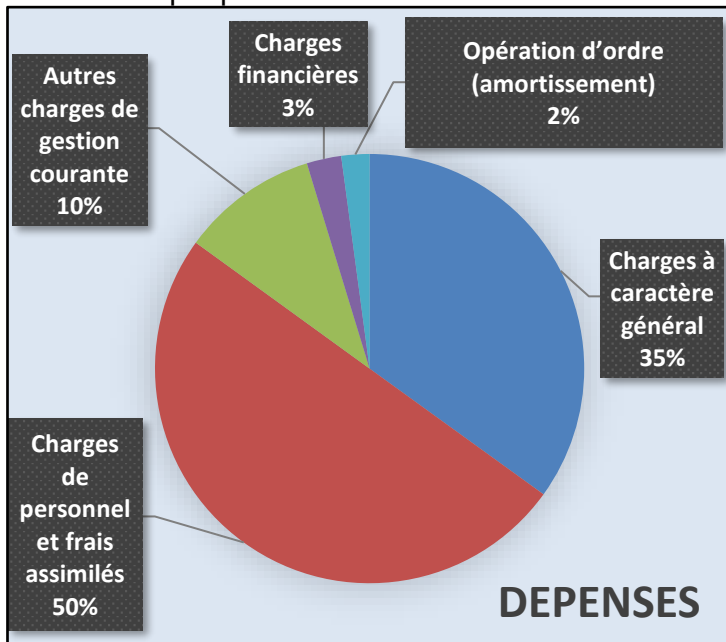
Résultat de l'année – 40 474.30 €

Ligne 001 (excédent reporté) du BP 2025 : + 39 307.26 €

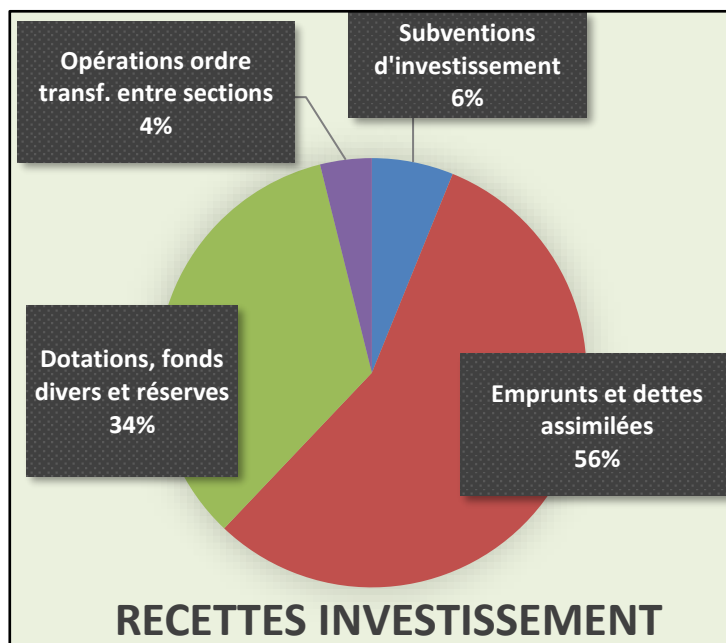
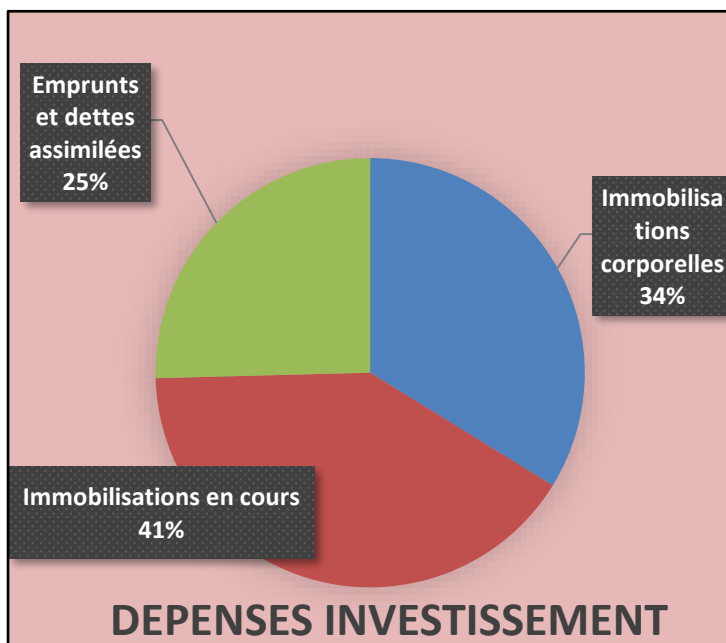
Résultat Cumulé au 31/12/2025 : - 1167.04€

VI- Les graphiques

➤ Graphiques relatifs à la section de fonctionnement 2025



➤ Graphiques relatifs à l'investissement 2025



VII- L'état de la dette

Au 1er janvier 2025, l'encours de la dette s'élevait à 522 561.92€

En 2025, il a été remboursé :

En capital 75 294.24€

En intérêts 10 401.10€

Total 85 695.34 €

L'encours de la dette est alors passé à un montant de 436 866.58 €

Fin 2025, la commune a eu recours à 1 nouvel emprunt pour financer les programmes d'investissement, la réhabilitation de l'ancienne mairie en logement.

L'encours de dette au 01/01/2026 est donc de 597 267,68 € soit 1214 € par habitants.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) :

La CAF nette est destinée en premier lieu à financer les besoins de financement en investissement du budget en complément éventuellement de ressources extérieures telles que les emprunts ou les subventions.

Dans le cas où les besoins de financements sont couverts, la CAF nette servira à alimenter la trésorerie de la collectivité pour des besoins futurs.

La capacité d'autofinancement brute (Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement) **s'élève à 99 568.91 €**

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette (elle représente la CAF brut après le paiement du montant du capital de l'emprunt) **s'élève à 99 568.91 – 75 294.24 = 24 274.67 €**

VIII- Le résultat 2025 de la Commune et son affectation au BP 2026

➤ Le résultat 2025

COLLECTIVITE	LABROUSSE		8501
Détermination du Résultat au : 31/12/2025			
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Recettes	581 821,53		268 154,15
- Dépenses	492 778,37		308 628,45
Résultat de l'année	89 043,16		-40 474,30
Ligne 002 (excédent ou déficit reporté) du BP 2025	56 410,53		Ligne 001 (excédent ou déficit reporté) du BP 2024 39 307,26
Résultat Cumulé au : 31/12/2025	(A)	145 453,69	(B) -1 167,04
Calcul du besoin de financement sur le budget : 2026			
Besoin de Financement = Déficit d'Investissement + solde des Restes à Réaliser au 31/12/2025			
Restes à Réaliser (RAR) arrêtés au :		31/12/2024	
RECETTES		(C)	0,00
- DEPENSES		(D)	0,00
SOLDE :		(E)	0,00
Besoin de financement (Si >0 Excédent, si <0 Besoin)			(B)+(E) -1 167,04

➤ Son affectation au budget 2026

Inscription au BUDGET :				2026
LIGNE 001 – SI		(B)	-1 167,04	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes
RAR Recettes d'investissement		(C)	0,00	
RAR Dépenses d'investissement		(D)	0,00	
C/1068 - SI - Recettes (Couverture du Besoin de Financement)		(F)	1 167,04	Dans la limite du Résultat Cumulé de la SF de N-1 (A)
LIGNE 002 – SF		(A)-(F)	144 286,65	Si Déficit, en Dépenses Si Excédent, en Recettes

• Ce qu'il faut retenir

En fonctionnement,

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 7.8 % par rapport à 2024 quant aux recettes elles augmentent de 6.19 %. Des efforts de gestion en matière de charges à caractère général malgré un contexte économique défavorable.

Des charges de personnel stables à hauteur de 50% des dépenses totales de fonctionnement. Un soutien constant aux associations et des moyens importants alloués à l'école.

En investissement,

Les dépenses d'investissement ont augmenté de 15.88 % par rapport à 2024, cette augmentation est dû principalement aux travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie et de voirie. Les recettes augmentent elles de 21.2 %.

Un programme d'investissement qui va s'amenuiser d'année en année, les gros investissements sont déjà ou vont être réalisés au cours de l'année prochaine.

IX- Focus sur le budget annexe Lotissement et du budget du CCAS

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

En report de l'exercice précédent, la section d'investissement présentait un déficit de 8 956,13 €, tandis que la section de fonctionnement ne présentait ni excédent ni déficit.

Au titre de l'exercice 2025, la section d'investissement dégage un solde d'exécution positif de 8 956,13 €, ce qui permet de résorber intégralement le déficit antérieur. La section de fonctionnement, quant à elle, présente un solde d'exécution nul.

Par ailleurs, aucun reste à réaliser n'est constaté en investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

Ainsi, à l'issue de l'exercice, la section d'investissement ne fait apparaître ni besoin ni excédent de financement. Le résultat global de l'exercice 2025 est donc équilibré et nul.

Le budget est par conséquent définitivement clos au 31 décembre 2025.

BUDGET CCAS

En report de l'exercice précédent, la section d'investissement ne présentait aucun excédent, tandis que la section de fonctionnement faisait apparaître un excédent reporté de 133,62 €.

Au titre de l'exercice 2025, la section d'investissement présente un solde d'exécution nul. En revanche, la section de fonctionnement enregistre un déficit d'exécution de 247,04 €.

La section d'investissement ne comporte par ailleurs aucun reste à réaliser, ni en dépenses, ni en recettes. Il n'existe donc aucun besoin net de financement en investissement.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement s'établit ainsi à un déficit de 113,42 € (133,62 € – 247,04 €).

En conséquence, ce déficit est reporté intégralement en section de fonctionnement, ligne 002, pour un montant de – 113,42 €.